



Déclaration de GSK dans le cadre du Modern Slavery Act pour l'année 2023

Introduction

Cette déclaration est faite en vertu du paragraphe 54(1) du Modern Slavery Act 2015 du Royaume-Uni, du Modern Slavery Act 2018 de l'Australie (Cth) et du sous-alinéa 11(4)b)(ii) de la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et est publiée au nom de GSK plc et de son groupe de sociétés. Les entités déclarantes visées par cette déclaration commune unique sont énumérées en annexe. Aux fins de la présente déclaration, GSK plc et son groupe de sociétés seront collectivement appelés « GSK » ou « Groupe ».

Cette déclaration fait référence à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et présente les mesures que nous avons prises pour réduire les risques liés à l'esclavage moderne dans nos entreprises et nos chaînes d'approvisionnement. Nos déclarations antérieures sont accessibles [ici](#).

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de GSK

GSK est une entreprise mondiale de produits biopharmaceutiques dont le siège social est situé au Royaume-Uni. Nous donnons la priorité à l'innovation en matière de vaccins et de médicaments spécialisés, afin de maximiser les possibilités de prévenir et de traiter les maladies. Au cœur de notre mission se trouvent des activités de recherche et développement (R-D) axées sur l'aspect scientifique du système immunitaire, de la génétique humaine et des technologies de pointe, ainsi que nos capacités de calibre mondial dans le développement de vaccins et de médicaments. Nous nous concentrons sur quatre domaines thérapeutiques de base : les maladies infectieuses, le VIH, l'immunologie/la santé respiratoire et l'oncologie. Des informations sur notre gamme de produits sont accessibles [ici](#), et une liste complète des principales filiales de GSK est disponible dans notre [rapport annuel](#).

En 2023, nous avons fourni 1,8 milliard de boîtes de médicaments et plus de 500 millions de doses de vaccins. Le chiffre d'affaires était de 30,3 milliards de livres en 2023. Les États-Unis représentent notre plus grand marché commercial, suivis de l'international et de l'Europe. Nous employons plus de 70 000 personnes dans plus de 75 pays. Nous avons aussi des travailleurs qui ne sont pas directement employés par GSK, appelés membres des effectifs complémentaires, qui constituent une partie essentielle de notre main-d'œuvre.

Nous gérons des activités commerciales mondiales et nous avons des principaux centres de recherche et de développement en Europe et aux États-Unis. Notre réseau de fabrication compte 37 sites dans 17 pays. Vous trouverez de plus amples renseignements sur notre entreprise dans notre [rapport annuel](#).

Les chaînes d'approvisionnement de GSK sont complexes et à grande échelle. En 2023, nous avons dépensé plus de 14 milliards de livres auprès de plus de 22 000 tierces parties qui nous ont fourni ce qui suit :

- Les biens et services nécessaires à nos activités de recherche et de développement, comme le soutien aux essais cliniques et l'équipement et les fournitures de laboratoire.
- Les biens et services que nous utilisons pour fabriquer, entreposer et livrer nos produits, comme les matières premières, les ingrédients pharmaceutiques, les fioles, les tubes et les matériaux d'emballage, l'entreposage et le transport.
- Les biens et services nécessaires à l'exploitation de notre entreprise, y compris les TI, le marketing et le soutien à d'autres agences.
- Les services de traiteur et de gestion des installations, d'ingénierie et de construction.
- Nous travaillons également en partenariat avec un réseau de fabricants sous-traitants qui fournissent des produits finis et semi-finis destinés à la vente et à la distribution par GSK tels que des comprimés, des onguents, des inhalateurs et des seringues.



Nous fournissons nos dépenses fournisseurs, ventilées par région dans notre [rapport ESG](#).

Politiques

Notre Code reflète notre objectif d'unir la science, la technologie et le talent pour prévenir la maladie ensemble et énonce les engagements que nous prenons en tant qu'entreprise et les uns envers les autres pour réaliser notre but et nos ambitions. Il établit les normes de base et les comportements éthiques que les employés et les membres des effectifs complémentaires doivent appliquer dans leur travail quotidien et intègre le respect des droits de la personne et des droits du travail dans l'ensemble de l'entreprise. En 2023, nous avons renforcé notre [énoncé de positionnement sur les droits de la personne](#) en fournissant plus de détails sur notre processus de gouvernance des droits de la personne et notre approche en matière de diligence raisonnable quant aux droits de la personne.

Le Code repose sur plusieurs politiques mondiales et procédures normales d'exploitation qui aident à atténuer le risque d'esclavage moderne :

- Notre [Politique des droits de la personne](#) énonce notre engagement à faire des affaires dans le respect des normes internationales en matière de droits de la personne.
- Nos directives mondiales en matière d'emploi et notre [politique de travail avec des tiers](#) établissent les normes minimales pour nos propres pratiques d'emploi et celles attendues de nos partenaires tiers. Elles sont fondées sur des normes internationales, y compris les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, et interdisent toute forme de travail forcé ou de travail des enfants. Elles précisent également clairement que nous nous attendons à ce qu'aucun travailleur ne paie pour obtenir un emploi.
- Notre procédure normale d'exploitation sur la protection et l'absence de représailles définit notre approche en matière de protection et de soutien des personnes qui travaillent pour GSK et qui signalent des fautes graves de bonne foi (y compris les pratiques d'exploitation par le travail).
- Les autres politiques pertinentes comprennent celles sur le traitement égal et inclusif des employés, la présélection du personnel, les [minéraux qui sont source de conflits](#), la [durabilité environnementale](#) et la [lutte contre la corruption](#).

Évaluation du risque d'esclavage moderne

Pour évaluer le risque d'esclavage moderne, nous nous référons à des sources de données externes (p. ex., Alliance 8.7 Global Estimates of Modern Slavery et à la liste des biens produits avec le travail des enfants et le travail forcé du département d'État des États-Unis), et nous collaborons avec nos pairs et consultons des experts externes. Pour déterminer les activités commerciales les plus exposées au risque de l'esclavage moderne, nous considérons les facteurs suivants :

- Recours à une main-d'œuvre peu qualifiée
- Travail dangereux ou indésirable
- Présence de travailleurs migrants
- Présence d'intermédiaires du travail
- Production délocalisée
- Chaînes d'approvisionnement longues, complexes ou non transparentes
- Recours au travail des enfants
- Risques pour le pays, c.-à-d. pauvreté, conflit, faible application des normes internationales en matière de droits de la personne

Nous croyons que le risque d'esclavage moderne dans notre main-d'œuvre employée directement est faible. Cela s'explique par la nature hautement réglementée de notre industrie, par le fait que nos employés sont en grande partie instruits ou qualifiés, ou qu'ils effectuent un travail dans des environnements contrôlés où des politiques et des processus sont établis. Notre exposition au risque de l'esclavage moderne augmente lorsque nous interagissons avec des tiers, en particulier dans des catégories comme la restauration, le nettoyage, le transport, l'équipement et les



vêtements de protection, l'entreposage, la construction, la fabrication, l'emballage et les fournisseurs de biens promotionnels. Dans le cadre de nos évaluations, nous n'avons relevé aucun cas de travail forcé ou d'exploitation d'enfants dans le cadre de nos activités ou de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous reconnaissons le risque accru d'esclavage moderne associé à l'approvisionnement en matières premières spécifiques. Nous avons élaboré un ensemble ambitieux de normes d'approvisionnement durable, introduit en 2022, pour les produits agricoles, de source marine et forestiers, en consultation avec des experts tiers. Ces normes comprennent des critères obligatoires en matière de travail et de droits de la personne, ainsi que des exigences en matière d'environnement et de gouvernance. Jusqu'à maintenant, grâce à nos échanges avec nos fournisseurs et à la cartographie de leurs chaînes d'approvisionnement, nous avons élaboré des plans pour la mise en œuvre de ces normes pour ce qui est de 24 de nos matériaux présentant les risques les plus élevés.

En 2023, nous avons commencé à mettre en œuvre ces plans et nous avons effectué nos premières vérifications d'approvisionnement durable. Nous avons également effectué des évaluations documentaires de nos chaînes d'approvisionnement pilotes de produits afin de cerner les lacunes par rapport aux normes. Pour ce qui est des évaluations terminées, aucune lacune importante n'a été décelée par rapport aux normes de GSK et nous travaillons avec nos fournisseurs de niveau 1 pour combler les lacunes mineures relevées. À compter de 2024, nous élargirons cette mise en œuvre en effectuant davantage de vérifications sur place et d'évaluations documentaires et en priorisant l'achat de matériaux certifiés selon des normes qui s'harmonisent avec les nôtres. En outre, nous soutenons l'Initiative de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique (PSCI), qui vise à établir une approche normalisée quant à l'approvisionnement durable dans l'ensemble de l'industrie, à assurer la cohérence et à alléger le fardeau des fournisseurs.

Processus de diligence raisonnable

Notre approche de la gestion du risque d'esclavage moderne s'inscrit dans le cadre de nos efforts plus vastes visant à respecter les droits de la personne.

Gouvernance

Le Comité de la responsabilité d'entreprise (CRC) de GSK supervise les questions de droits de la personne au nom du Conseil d'administration de GSK. Une équipe centrale axée sur les droits de la personne travaille avec un groupe de pilotage des droits de la personne interentreprise (HRSG) composé de représentants de la haute direction de l'ensemble de l'entreprise, y compris les services juridiques et de conformité, l'approvisionnement, la durabilité et les affaires de l'entreprise, afin de superviser notre approche de la gestion des risques liés aux droits de la personne incluant l'esclavage moderne. Ce groupe se réunit régulièrement tout au long de l'année pour coordonner les mesures à prendre et échanger de l'information. Le HRSG est animé par des experts externes en droits de la personne. Il offre une occasion de déterminer les domaines dans lesquels nous pouvons renforcer notre capacité en matière de droits de la personne, à la fois en sensibilisant l'ensemble de l'entreprise à nos engagements et en offrant une formation propre à la fonction. En 2023, le HRSG s'est réuni quatre fois. Chaque réunion comprenait une mise à jour sur l'évolution du paysage réglementaire et des droits de l'homme, y compris les risques liés à l'esclavage moderne, et abordait des sujets spécifiques tels que les mécanismes de règlement des griefs et l'engagement des parties prenantes. Le HRSG relève annuellement de l'équipe de direction de GSK, dirigée par notre PDG, et du CRC du Conseil de GSK.

Nous effectuons régulièrement des évaluations des risques en matière de droits de la personne dans l'ensemble de l'entreprise et nous avons mis en place des systèmes pour appuyer toutes les fonctions opérationnelles afin de cerner les principaux problèmes en matière de droits de la personne et de déterminer les mesures appropriées à prendre en réponse à ces problèmes. Dans le cadre de deux évaluations menées à l'échelle de l'entreprise, nous avons déterminé que les domaines les plus importants qui nous touchent en matière de droits de la personne sont l'accès aux soins de santé, les pratiques de recherche, la sécurité des patients, l'environnement, la santé et la sécurité, les droits du travail et la protection de la vie privée. À partir de là et grâce à des exercices d'analyse



comparative, nous avons commandé en 2021 une évaluation indépendante de la façon dont nous gérons les questions des droits de la personne et avons travaillé avec les fonctions opérationnelles pour élaborer leurs plans d'action en matière de droits de la personne. Chaque fonction opérationnelle a par la suite établi ses priorités en matière de droits de la personne, et celles-ci font l'objet d'un examen annuel.

Intégrer le respect des droits de la personne

Tous les employés de GSK doivent suivre une formation sur ce que l'entreprise attend d'eux. Cela comprend un programme d'apprentissage obligatoire global appelé « Vivre notre code », qui comprend trois modules : « Le Code », « Créer un milieu de travail inclusif » et « Protéger GSK ». Le module « Protéger GSK » met l'accent sur les principaux domaines de risque comme la lutte contre la corruption, la cybersécurité, la protection de la vie privée et les processus de dénonciation. En 2023, 100 % des employés et 99 % des membres des effectifs complémentaires ont suivi cette formation.

Notre programme d'assurance de la culture évalue l'entreprise en fonction d'un cadre décrivant les comportements attendus et les façons de travailler, et fournit des rapports sur la mesure dans laquelle notre culture soutient à la fois la performance et la gestion des risques. Nous utilisons des données provenant de sources centrales pour déterminer les domaines où il pourrait y avoir des problèmes liés à la culture, p. ex., taux élevé d'attrition, absentéisme, signalements et enquêtes. Nous menons ensuite des discussions individuelles avec des membres des effectifs complémentaires dans de nombreux pays où des problèmes – y compris des violations des droits du travail – peuvent être soulevés, et nous nous assurons que les préoccupations sont prises en compte. En 2023, 10 examens ont eu lieu portant sur un large éventail de pratiques de travail, comme le traitement équitable et inclusif, les pratiques d'emploi et la santé et le bien-être. Il n'y avait aucun signe d'esclavage moderne.

Supervision de tiers

Nous visons à travailler avec des tiers qui partagent nos valeurs et qui respectent les normes éthiques et commerciales attendues de GSK. Notre programme mondial de gestion des risques liés aux tiers (GRT) nous permet de déterminer les risques liés aux droits du travail avant de conclure des contrats avec des tiers. Nous travaillons avec [EcoVadis](#), un service indépendant d'évaluation de la durabilité, pour évaluer les systèmes de gestion des tiers à risque élevé, afin de nous assurer qu'ils respectent les principes énoncés dans notre Politique sur le travail avec des tiers. L'évaluation est adaptée au secteur d'activité, à la taille et à l'emplacement du tiers et porte sur le travail et les droits de la personne, l'environnement, l'éthique et l'approvisionnement durable.

En 2023, plus de 12 165 tiers ont fait l'objet d'une évaluation des risques dans le cadre du programme GRT. Parmi ceux-ci, 518 ont été classés comme présentant un risque élevé pour les droits du travail et ont donné lieu à des clauses contractuelles et des contrôles appropriés. Nous avons effectué des évaluations EcoVadis auprès de 125 des fournisseurs les plus à risque et, de ce nombre, 86 % ont obtenu au moins la note minimale à laquelle nous nous attendons ou avaient un plan d'amélioration en place. Nous collaborons avec les autres tiers qui sont tenus de prendre des mesures pour combler les lacunes.

Nous effectuons des vérifications et des visites sur place auprès des fabricants d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) et des fournisseurs contractuels. Aucun incident d'esclavage moderne n'a été relevé dans le cadre de ces travaux. En 2023, nous avons travaillé avec notre partenaire de vérification externe pour continuer d'améliorer les capacités en matière de droits du travail et nous avons conclu un deuxième partenariat avec une société de vérification dotée de solides capacités en matière de vérification de ces droits. Avec ces partenaires, nous avons effectué 41 vérifications portant sur l'environnement, la santé et la sécurité, et les droits du travail. Ce sont 15 constats majeurs de non-respect des droits du travail qui ont été constatés chez 15 fournisseurs différents, soit 5 dans la région Asie-Pacifique, 5 en Inde, 3 en Europe et 2 dans les Amériques, pour des questions liées aux politiques, aux heures de travail et à la rémunération des heures supplémentaires. Les plans de mesures correctives



visant à donner suite aux principales constatations font l'objet d'un examen et d'un suivi dans le cadre des activités de mobilisation. Cela comprend la vérification des mesures correctives et des réunions de mobilisation avec des tiers clés. Six plans de mesures correctives ont été mis en œuvre, vérifiés et clôturés. Quatre autres plans de mesures correctives sont en cours d'élaboration, et un autre est en cours d'élaboration à la suite de la vérification en décembre 2023. Les quatre derniers constats ne font plus l'objet d'un suivi en raison de l'interruption de la relation avec le fournisseur ou de l'abandon de la relation avec le fournisseur actuel ou éventuel. Les sites font l'objet d'une nouvelle vérification à une fréquence proportionnelle au risque qu'ils posent.

Nous effectuons également des visites régulières chez nos fournisseurs prioritaires¹ et des vérifications des droits du travail sont intégrées à ces visites. Nous avons continué de renforcer les capacités en matière des droits du travail de nos employés qui effectuent ces visites. Nous avons relevé sept cas de non-respect des droits du travail, soit quatre en Inde et trois en Chine, pour des questions liées aux politiques, aux salaires et à la discrimination. Les mesures font l'objet d'un suivi dans le cadre de notre travail d'engagement, et six plans de mesures correctives sont achevés, et un autre est en cours d'exécution.

Nous visons à favoriser l'amélioration continue, mais si nous ne voyons pas de réduction significative du risque lié aux droits du travail, lorsque le rendement est médiocre, nous pouvons choisir d'interrompre ou de mettre fin au travail avec un tiers.

Collaboration et formation

Nous cherchons constamment à améliorer notre approche pour cerner et contrer les risques de l'esclavage moderne. Nous avons élaboré des conseils pratiques pour améliorer les visites des fournisseurs et élaborer et mettre en œuvre des plans de mesures correctives liés aux cas de non-conformité en matière de travail et de droits de la personne. À l'appui de cette orientation, une formation sur les droits du travail est offerte aux employés de l'équipe ESS et de l'approvisionnement afin de mieux les outiller pour repérer les problèmes liés aux droits de la personne lorsqu'ils visitent des fournisseurs.

En 2023, nous avons également offert de la formation sur les droits de la personne aux fournisseurs prioritaires afin de nous assurer qu'ils répondent aux exigences de GSK et qu'ils respectent les normes internationales en matière de droits de la personne. Nous avons commencé avec les fournisseurs en Chine et en Inde, et nous prévoyons étendre la formation à l'échelle mondiale en 2024.

Nous investissons et participons également à la collaboration industrielle et intersectorielle, y compris Action for Sustainable Derivatives, le groupe de travail sur les droits de la personne de Business for Social Responsibility et le sous-comité des droits de la personne et du travail de la PSCI. Dans le cadre de notre participation à la PSCI, nous avons contribué à un certain nombre de projets visant à renforcer collectivement la capacité des membres et des fournisseurs à respecter les droits de la personne en 2023, notamment :

- Publication de directives à l'intention des membres et des fournisseurs sur la diligence raisonnable en matière de droits de la personne et les sanctions commerciales.
- Réalisation d'une analyse comparative des systèmes de certification pour l'approvisionnement responsable en aluminium, cellulose et sucre de canne, et d'une série de webinaires pour les membres et les fournisseurs sur l'approvisionnement responsable de ces matériaux.
- Formation par webinaire enregistré sur les droits de la personne et le travail dispensée à des fournisseurs en Inde et en Asie du Sud.
- Présentation d'une série de webinaires enregistrés à l'intention des membres de la PSCI et des fournisseurs sur les derniers changements dans le domaine des affaires et des droits de la personne, couvrant les changements juridiques et politiques.

¹ Nos plus gros fournisseurs, y compris ceux qui fournissent des produits essentiels sur le plan médical à l'échelle mondiale, sont essentiels à notre R-D et représentent nos dépenses les plus élevées.



Signalement et enquête sur les préoccupations

Nous voulons maintenir un environnement ouvert où les gens se sentent à l'aise de soulever des préoccupations au sujet de violations possibles de notre Code de conduite ou de violations présumées des lois et règlements du pays. Toute personne à l'intérieur ou à l'extérieur de GSK peut soulever des questions ou parler à un tiers indépendant en remplissant notre formulaire Web [Exprimez-vous](#) offert en 49 langues ou en appelant le Centre d'appels par l'intermédiaire de l'une de nos 97 lignes téléphoniques sur place. GSK s'engage à enquêter rapidement sur tous les signalements d'activités contraires à l'éthique, illégales ou inappropriées. En 2023, aucun rapport ne suggérait l'esclavage moderne. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les violations des politiques qui ont eu lieu en 2023 dans notre [rapport annuel](#). Nous continuerons de surveiller l'efficacité de ce canal et de chercher à déterminer d'autres titulaires de droits qui pourraient être moins en mesure d'y accéder et de porter à notre attention des mesures correctives appropriées.

Mesure de l'efficacité

Nous examinons l'efficacité de notre programme de gestion du risque d'esclavage moderne en évaluant la capacité de nos fournisseurs à détecter et à atténuer le risque d'esclavage moderne, en étudiant et en analysant les rapports sur l'esclavage moderne et les mesures correctives prises en réponse à ce dernier, ainsi qu'en interagissant et en collaborant régulièrement avec les intervenants. Nous reconnaissons qu'en tant que problème complexe et caché, l'esclavage moderne exige plus d'efforts pour être découvert, en particulier dans les niveaux inférieurs d'approvisionnement. Alors que nous poursuivons nos activités de diligence raisonnable, nous examinerons la nécessité de trouver d'autres façons d'évaluer l'efficacité de nos actions.

Processus de consultation et d'approbation

Le groupe GSK gère ses activités par l'intermédiaire de politiques, systèmes et processus globaux conçus pour être appliqués de manière cohérente dans l'ensemble du groupe, notamment dans le domaine de la surveillance par des tiers, des processus de vérification et de la gouvernance des contrats. La présente déclaration a été préparée en consultation avec nos équipes clés qui collaborent à la prestation de nos processus de détermination, d'évaluation et de gestion des risques liés aux droits du travail pour nos propres activités et notre chaîne d'approvisionnement. Cela comprend la responsabilité d'entreprise; la gestion des risques liés aux tiers; l'environnement, la santé et la sécurité des tiers; les ressources humaines; l'éthique et la conformité; l'approvisionnement et les équipes juridiques.

Les membres des équipes de direction de GSK plc et de GSK Australia ont examiné et commenté cette déclaration avant sa publication. Cette déclaration a été approuvée par le Conseil d'administration de GSK plc.

La déclaration originale signée est en anglais et peut être appréciée [ici](#)

Julie Brown
Directrice financière

1^{er} mars 2024



Annexe

Cette déclaration s'applique à GSK plc et à toutes les entités du groupe de sociétés GSK, telles qu'elles sont répertoriées ci-dessous.

Entité déclarante :

GSK plc. (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 3888792). 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8 9GS, Royaume-Uni.

Conformément au Modern Slavery Act 2015 du Royaume-Uni, les entités suivantes de GSK plc au Royaume-Uni sont incluses dans cette déclaration :

Glaxo Operations UK Limited
GlaxoSmithKline Export Limited
GlaxoSmithKline Intellectual Property (No.2) Limited
GlaxoSmithKline Intellectual Property (No.4) Limited
GlaxoSmithKline Intellectual Property Development Limited
GlaxoSmithKline Intellectual Property Limited
GlaxoSmithKline Intellectual Property Management Limited
GlaxoSmithKline Research & Development Limited
GlaxoSmithKline Services Unlimited
GlaxoSmithKline Trading Services Ltd
GlaxoSmithKline UK Limited
GlaxoSmithKline US Trading Ltd
Glaxo Wellcome UK Ltd
SmithKline Beecham Limited
ViiV Healthcare Trading Services UK Limited
ViiV Healthcare UK Limited
ViiV Healthcare UK (No.3) Limited
ViiV Healthcare UK (No. 4) Limited

Conformément au Modern Slavery Act 2018 de l'Australie, les entités australiennes suivantes de GSK plc sont incluses dans cette déclaration :

GlaxoSmithKline Australia Pty Ltd
GlaxoSmithKline Holdings Pty Ltd
GlaxoSmithKline Investments Pty Ltd

Conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, Lois du Canada 2023, ch. 9, les entités canadiennes suivantes de GSK plc sont incluses dans cette déclaration :

GlaxoSmithKline Inc.
ViiV Healthcare ULC
ID Biomedical Corporation of Quebec/Corporation biomédicale du Québec